

**Le tribunal réouvrira exceptionnellement  
à 14h (au lieu de 13h30)  
le mardi 17 décembre 2024**

**EN CAS D'URGENCE, merci de bien vouloir :**

- 1) communiquer avec la juridiction via les outils d'échange dématérialisés :
  - <https://www.telerecours.fr> pour les avocats et les grandes parties,
  - <https://citoyens.telerecours.fr> pour les particuliers.

**ou**

- 2) déposer vos plis dans la boîte aux lettres située à votre gauche (après les avoir horodatés).